L'ORGANISME

LE&C Formation, association loi 1901, d'éducation populaire, est l'**organisme de formation du réseau LE&C Grand Sud**

Réseau de dimension interrégionale, LE&C Grand Sud est une association laïque à but non lucratif, régie par la loi 1901. Véritable tête de réseau, LE&C Grand Sud est composée de fédérations et d'associations qui œuvrent au quotidien dans les champs de politiques éducatives, de formation, de loisirs et de la culture.

LE&C Grand Sud bénéficie d'une expérience reconnue dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans des domaines aussi variés que complémentaires, tels que l'action sociale, les politiques petite enfance, enfance, jeunesse et culturelles, les séjours, la formation, le développement local, le tourisme social...

Opérateur majeur des politiques publiques éducatives, LE&C Grand Sud contractualise avec de nombreuses collectivités (communes, syndicats intercommunaux, communautés de communes, conseils départementaux et régionaux) et gère des dispositifs de toutes tailles.

Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

secretariat.formpro@lecgs.org

LE&C Formation
7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
www.lecgs.org - Tél. : 05 62 87 43 43

CONDITIONS D'ACCÈS

Nous contacter pour une étude des possibilités de prise en charge de ce parcours en fonction de votre situation.

secretariat.formpro@lecgs.org

Formation accessible à toute personne en situation de handicap. Notre référente handicap peut être sollicitée en amont et durant la formation pour des aménagements et adaptations spécifiques.

NOUS RENDRE VISITE

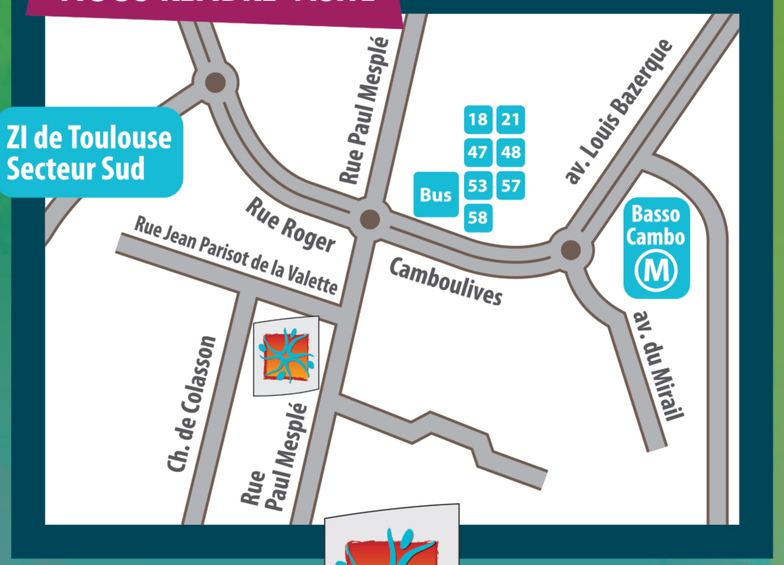

Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

LE&C Formation
7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE
Tél. : 05 62 87 43 43 - Fax : 05 62 87 43 44
www.lecgs.org

WWW.DESIGNEA.FR

Papier recyclé

Centre de Formation des Apprentis

Loisirs Education & Citoyenneté
Formation

Animateur Périscolaire

FORMATION

Certificat de Qualification Professionnelle

CQP

Le CQP Animateur Périscolaire est une certification professionnelle de la branche des métiers de l'animation. Certification de niveau 3. Enregistrée au RNCP36481.

PROFIL

L'animateur périscolaire intervient au sein d'accueils de loisirs périscolaires principalement en direction d'un public enfance.

- Il intervient sur des espace-temps avant la classe, sur le temps méridien et après la classe.
- Il met en œuvre des animations adaptées au cadre de l'accueil périscolaire et aux rythmes des enfants.
- Il exerce ses fonctions sous la responsabilité du responsable fonctionnel de la structure qui l'emploie.

SUITE DE PARCOURS

- Le CQP AP permet l'exercice professionnel d'animateur périscolaire sur les **A**ccueils **C**ollectifs de **M**ineurs (ACM).
- Le CQP AP permet des allégements à l'entrée en formation (justification d'expérience d'animation auprès d'un groupe) pour :
  - le CPJEPS AAVQ SLAS : **C**ertificat **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port , mention « **A**nimateur d'**A**ctivités et de **V**ie **Q**uotidienne dans toute **S**tructure de **L**oisirs et d'**A**nimation **S**ocioculturelle ».
  - le BPJEPS ASEC : **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port , mention « **A**nimation **S**ocio-**É**ducative ou **C**ulturelle ».
- Les titulaires du BC 3 du CQP AP (RNCP36481) bénéficient d'un allégement de formation et de la dispense de production du document écrit pour l'épreuve certificative du BC1 du CPJEPS AAVQ SLAC.

PRÉ REQUIS

- **Certification accessible à tout public** à partir de 16 ans (salariés, demandeurs d'emploi, agents de collectivité).
- Aucun diplôme n'est requis.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Accueillir les publics enfants et les familles dans les temps périscolaires [Bloc 1 avec 35 heures en centre et 88 heures maximum sur le terrain].

Participer à la conception des projets d'animation en direction des publics enfants [Bloc 2 avec 63 heures en centre et 96 heures maximum sur le terrain].

Conduire des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants [Bloc 3 avec 98 heures en centre et 152 heures maximum sur le terrain].

Exercer ses missions dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire [Bloc 4 avec 35 heures en centre et 64 heures sur le terrain].

DURÉE

***- 252 heures** en centre*
dont 21 heures pour le positionnement

***- Minimum 200 heures** en accueil de loisirs*
- Maximum 400 heures

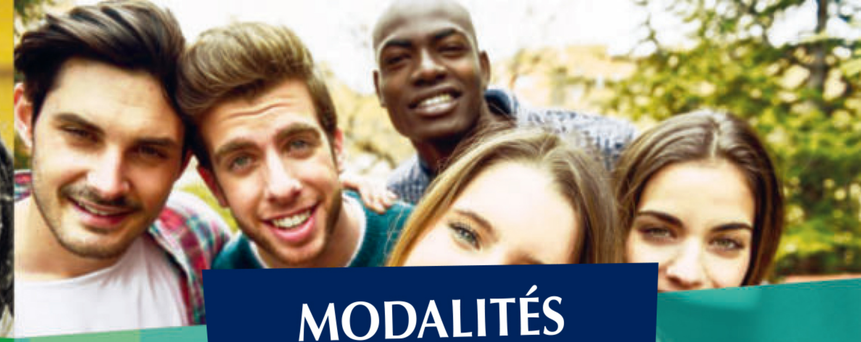

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Formation qui se déroule en alternance** (apports en centre & mises en situation professionnelles sur le terrain).
- **Le stagiaire sera accompagné durant la formation** par un référent pédagogique et un tuteur.
- **Une équipe pédagogique constituée d'experts** issus du secteur de l'animation et en exercice.
- **Les méthodes pédagogiques utilisées sont majoritairement des méthodes actives.** Les méthodes affirmatives sont utilisées de manière ponctuelle sur des contenus permettant de fixer le cadre d'intervention, les apports réglementaires liés à l'activité métier de l'animateur périscolaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Évaluation diagnostique** réalisée lors du positionnement.
- **Évaluation formative** réalisée par l'équipe pédagogique et les tuteurs tout au long du parcours de formation pour accompagner à la montée en compétences.
- **Évaluation sommative** lors des épreuves de certification qui consiste à valider les 4 blocs de compétences durant le parcours de formation.